

Grus grus



© Pascal Dubois

© Valère Marsaudon

Description de l'espèce

Très grand échassier, la Grue cendrée mesure plus d'un mètre de long. Elle possède un plumage d'ensemble gris bleuté clair. Sa tête est munie d'une calotte rouge et le haut de son cou est noir. Un net bandeau blanc partant de l'arrière de l'œil se prolonge jusqu'à la base de la nuque. Son bec assez court est clair, ses pattes sont sombres. De longues plumes noirâtres retombent sur la queue, en panache. En plumage nuptial, les plumes du dos se teintent de brun rouille. Elle vole le cou tendu, ses pattes dépassent largement de la queue. Migratrice, elle hiverne essentiellement au Maghreb, en Espagne et en France.

Observation

La Grue cendrée se repère facilement grâce à sa grande taille et à ses puissantes émissions vocales "krrou" et "karr" roulées. Elle vole en groupes familiaux parfois très importants, formant un V ou une ligne diagonale. Les contacts de l'espèce se font généralement lors des migrations, les mouvements intenses se situant en novembre et mars. On peut alors voir des groupes posés dans les chaumes de cultures diverses et les prairies.

Distribution et effectifs

L'effectif nicheur européen (hors Russie) est évalué entre 23 000 et 28 000 couples. La France accueille cette espèce nicheuse depuis les années 70. Elle y est rare puisque seulement 1 à 3 couples se seraient reproduits au cours des années 90 (Normandie et Lorraine). Par contre, près de 80 000 individus utilisent le couloir ouest européen lors des migrations, traversant ainsi la France. Un quart de cet effectif hiverne dans notre pays. De par sa situation géographique, la France représente donc une région primordiale pour la conservation de l'espèce. La région Centre est traversée principalement du nord-est au sud-ouest. Les Grues cendrées y stationnent parfois assez longtemps, notamment en Brenne.

Habitats et mesures de gestion favorables à l'espèce

La Grue cendrée ne niche que dans des zones humides peu perturbées. Elle utilise également les chaumes diversifiés de cultures et les prairies lors de ses stationnements migratoires ou de son hivernage.

Essentiellement végétarienne, la forte densité des effectifs sur les cultures d'hiver peut localement poser des problèmes de cohabitation avec les agriculteurs. Il est donc nécessaire de favoriser les labours tardifs (pour maintenir les résidus de récolte sur place) au moyen de mesures agrienvironnementales.

La préservation des zones humides pourrait permettre à l'espèce d'assurer un meilleur hivernage sur notre territoire. Il est également important de protéger ces sites, par des zones de tranquillité, l'espèce étant très sensible au dérangement.

Enfin, les réseaux électriques constituent une grande menace pour la Grue cendrée. La pose de spirales sur les lignes aux endroits connus de migration de l'espèce permet d'éviter les électrocutions.